Image not found or type unknown

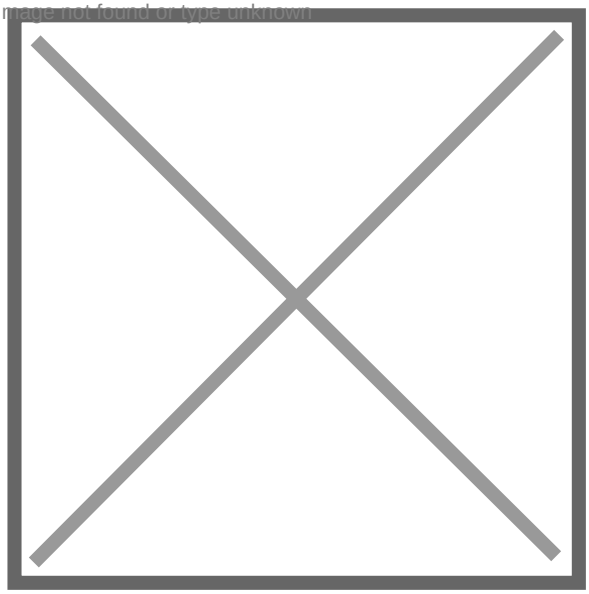

Prelevement abusif sur compte tiers au débiteur(par huissier)

Par **frany13**, le **18/02/2011** à **11:16**

Bonjour,
ma sœur a eu un problème avec les huissiers, j ai accepté une fois et une seule fois de faire un acompte avec ma carte bleue, en précisant que c'était ma carte et que c 'était un prélèvement exceptionnel.
Le mois d après, ma sœur a effectué un virement, tout allait bien,
ce mois ci,(hier) ils ont débité mon compte d un montant de 154 euros,
or je ne suis pas légalement solidaire de la dette de ma soeur.
Que puis je faire contre la société d huissier svp?
on m a dit de faire opposition à ma carte bleue et de porter plainte,
est ce que cela peut se retourner contre ma sœur?
je dois faire quelque chose, sinon on pourrait par la suite me reprocher d avoir été négligente et d avoir accepté par tacite acceptation, ce que je ne souhaite pas,
au téléphone ils m'ont dit que la personne chargée de l affaire avait conclu pour 10 prélèvements de ce montant la, or ma soeur n a rien convenu de tel.
Comment faire en sorte de me retourner légalement contre cette société et uniquement contre elle sans que ca puisse porter préjudice à ma soeur svp?
merci par avance de toute votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés